

délibération :  
**D\_2022\_5\_8**

L'an deux mille vingt deux, le mardi 12 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation du : 07 Avril 2022

Présents : 10

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Absent(s) :

**Objet : Partenariat financier sur le projet de l'aménagement de la RD15**

Excusé(s) : Madame DUPUY MARINE, Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de sécurité du bourg de Vadalle (RD15) avec la création de plateaux surélevés et d'écluses il est nécessaire d'accepter les propositions de partenariat financier avec le Département de la Charente.

Monsieur le Maire donne lecture du relevé de propositions du 07 mars 2022 selon document en annexe.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le partenariat financier avec le Conseil Départemental de la Charente dans le cadre de l'aménagement de la RD15 et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 12/04/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
 Le Maire,  
 Gérard Liot

